



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20230609-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

Département de la Loire

secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr

www.saint-julien-molin-molette.fr

Tel : 04 77 51 51 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 11

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 4

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Christophe Martin donne procuration à Nadège Rivoire  
Isabelle BAAS donne procuration à Marie-Christine Chaprier  
Fabien PLASSON donne procuration à Etienne Careil  
Christine ROBIN donne procuration à Estelle Trémoulhéac

Date de convocation : 02 juin 2023

Secrétaire de séance : Patricia Dumas

**OBJET : Convention avec l'association « Tu Joues »**

La ludothèque est un espace ouvert de façon hebdomadaire sur la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, pour l'emprunt de jeux et jouets. Le public est également accueilli pour jouer sur place lors de ces temps d'ouverture. La ludothèque est ouverte de 10 à 15h par semaine.

L'objet de la convention a pour but d'autoriser Tu joues à occuper un local mise à disposition par la commune.

La commune s'engage à :

- La commune prend en charge la totalité du loyer du local (390 euros mensuel),
- La commune permet l'usage de l'espace extérieur de la place aux 6 fontaines pour l'installation de jeux et jouets dans l'espace public.

La ludothèque s'engage à :

- Mise à disposition des associations pirailloises des grands jeux en bois pour leurs manifestations
- à mettre à disposition du service périscolaire une malle de jeux et jouets
- à assurer 3 interventions par an pour le CCAS

- Elle peut aussi à mettre à disposition le local de la ludothèque fixe à des personnes et groupes ayant un usage permis par les aménagements spécifiques de ludothèque
- Payer les fluides et l'assurance

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 voix contre,  
AUTORISE Mme la maire à signer cette convention.

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Patricia Dumas

*Patricia Dumas*